



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Cher

Question écrite n° 56983

## Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'urgence de l'examen de l'actuelle situation à l'école maternelle Chaillot à Vierzon. Depuis 1991, les parents d'élèves alertent l'inspection académique sur la nécessité de la création d'une classe supplémentaire en maternelle. Aujourd'hui, ce sont cinquante-deux demandes d'inscription qui motivent le souhait des parents de l'ouverture de cette classe, dès la rentrée des vacances de printemps 1992. Sur les listes d'inscriptions figurent cinq enfants nés en 1988 et trente-trois en 1989. C'est donc bien un réel besoin de scolarisation qui doit être pris en considération. Il lui demande d'intervenir afin qu'une solution positive réponde enfin à l'attente inquiète des parents.

## Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de noter qu'en application des principes de déconcentration, les mesures d'ouverture et de fermeture de classes relèvent de la responsabilité des inspecteurs d'academie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale qui apprécient les aménagements à apporter à la carte scolaire en fonction des priorités et des moyens qui leur sont alloués et après consultation des organismes et des partenaires intéressés. La situation de l'école maternelle Chaillot de Vierzon a fait l'objet d'un examen attentif de la part de l'inspecteur d'academie du Cher, dans le cadre des travaux préparatoires à la rentrée 1992. Dans la mesure où une incertitude demeurerait sur la réalité des effectifs à accueillir, la décision d'ouvrir une classe supplémentaire a été différée. L'évolution sera suivie avec attention et la situation de l'école maternelle Chaillot serait réexaminée favorablement si cela s'avérait nécessaire, par les services académiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rimbault Jacques](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56983

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 1992, page 1950